

## EDITO

Etendre les usages des messageries sécurisées de santé entre professionnels habilités, telle est l'ambition de MSSanté, afin de permettre des échanges de données de santé dans le secteur sanitaire, médico-social et social. Cela inclut notamment le domicile, les dispositifs d'appui à la coordination, ainsi que les plateaux techniques, laboratoires de biologie médicale... C'est le sens de notre action avec les pilotes de déploiement du secteur médico-social.

Ces travaux sont essentiels en vue de l'arrivée de « Mon Espace Santé » au 1er janvier 2022 qui permettra de renforcer le parcours de soin du patient en facilitant les échanges entre la messagerie sécurisée de santé du professionnel habilité et l'utilisateur via sa messagerie citoyenne.

## MSSANTE EN CHIFFRES ...

Le déploiement MSSanté en chiffres pour les professionnels de santé **libéraux** (avril 2021) :



**51,1%**

Taux d'équipement à MSSanté



**276 047**

PSL équipés de MSSanté,  
soit +1,3% par rapport à mars 2021



**841 239**

Nombre de messages émis,  
Soit 11,6% des échanges l'Espace de  
Confiance

## A VOS AGENDAS !

Ne manquez pas le prochain webinaire MSSanté :



### Mercredi 30 juin 2021 : Réussir ensemble Mon Espace Santé

- Séquence 1 : La Feuille de route du Numérique en Santé : un engagement historique
- Séquence 2 : Des services socles et des programmes au service des professionnels
- Séquence 3 : Mon Espace Santé, plateforme numérique citoyenne
- Séquence 4 : Une concertation nationale pour recueillir vos avis

[Inscription](#)

## Le déploiement de MSSanté au sein des structures de services à domicile



Retrouvez l'intégralité du diagnostic réalisé par l'ANS en proche collaboration avec les régions, les Fédérations, Organismes Gestionnaires de structures et les éditeurs, afin d'accélérer leur plan de déploiement MSSanté.

[En savoir +](#)

## Laboratoires de biologie médicale : l'ANS enrichit gratuitement votre base prescripteurs

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) est en charge du déploiement de l'Espace de Confiance MSSanté qui est un des outils socles prioritaires du numérique en santé. L'envoi de comptes rendus de biologie par MSSanté est une obligation depuis 2016 pour les laboratoires de biologie médicale.



**Afin de permettre aux laboratoires d'échanger avec un plus grand nombre de prescripteurs, l'équipe biologie dédiée au déploiement de MSSanté vous propose gratuitement d'enrichir votre base prescripteurs.**

**En quoi consiste cet enrichissement ?** L'ANS a constaté que les laboratoires ne disposaient pas toujours des **numéros RPPS et des adresses email MSSanté des professionnels de santé** (s'ils en possèdent une) dans leur base de prescripteurs. A partir du numéro d'Assurance Maladie (parfois appelé numéro ADELI) servant à la facturation, l'ANS retrouve ces deux informations si elles sont manquantes.

**Ce service est proposé gratuitement par l'ANS à raison d'une fois par laboratoire** (par entité juridique). Si vous êtes un laboratoire de biologie médicale et que vous êtes intéressé, vous pouvez écrire à : [ans-mssante.laboratoires@esante.gouv.fr](mailto:ans-mssante.laboratoires@esante.gouv.fr)

*Bon à savoir : Chaque professionnel de santé se voit attribuer un numéro RPPS unique et permanent composé de 11 chiffres par le Conseil de l'Ordre. RPPS est l'acronyme de Répertoire Partagé des Professionnels de Santé.*

## Pilotes de déploiement MSSanté secteur médico-social : clôture du suivi des structures pilotes

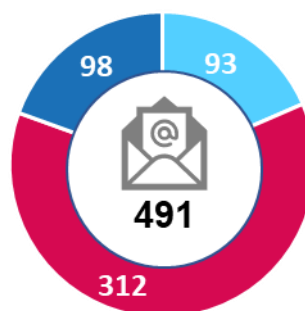
### Structures raccordées



+ 17 depuis 02/2021

dont des FAM, MAS, EHPAD, CAMSP, PMI, MAIA, PTA, SSIAD, ESA...

### BAL ouvertes



- Organisationnelles
- Nominatives
- Nominatives Type 10

+ 54 BAL ouvertes depuis 02/2021

Conformément au calendrier annoncé en début de projet, le suivi des structures et territoires pilotes par l'ANS touche à sa fin ; des réunions de clôture sont en cours d'organisation avec les régions.

Ces réunions sont l'occasion de faire un bilan des expérimentations régionales, d'identifier les freins et les leviers rencontrés, et de tirer les enseignements nécessaires à la construction du plan de généralisation.

Ces enseignements seront complétés par les deux Groupes de Travail nationaux qui ont eu lieu fin mars et fin avril :

- Le premier atelier a permis de réfléchir à l'organisation à mettre en place aux niveaux national et régional et d'identifier les acteurs clés qui ont un rôle à jouer dans la généralisation.
- Lors du second groupe de travail, qui s'est tenu le 27 avril, l'ANS a réuni les acteurs de terrain, les acteurs nationaux et les fédérations, pour enrichir et cibler les structures clés et les cas d'usages à valeur ajoutée afin d'amorcer le déploiement de MSSanté pour le secteur médico-social.

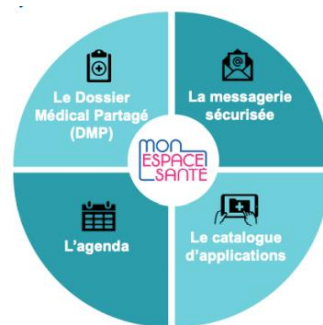
La phase de déploiement de MSSanté pour le secteur médico-social sera lancée dès septembre, en articulation avec les autres projets de la feuille de route et les Task forces médico-sociales. Elle sera suivie à travers la comitologie mise en place avec les régions.

## Mon Espace Santé : de nouveaux usages entre messagerie citoyenne et messagerie sécurisée de santé

Mon Espace Santé est le projet emblématique de la feuille de route du numérique en santé. Le Ministère des Solidarités et de la Santé en a confié la réalisation à l'Assurance Maladie.

Ouvert à l'ensemble de la population française à partir de janvier 2022, Mon Espace Santé doit permettre à l'assuré de mieux se soigner ou de mieux être soigné en s'impliquant dans la gestion et le partage de ses informations et documents. Chaque citoyen pourra dès lors utiliser le service Mon Espace Santé en se connectant au site dédié.

La messagerie citoyenne est une des fonctionnalités essentielle au cœur de Mon Espace Santé. Elle va permettre des échanges et de nouveaux usages entre les professionnels du cercle de soins de l'utilisateur (au travers de leur messagerie sécurisée de santé) pour une prise en charge globale plus fluide.



En savoir +

### Comment participer au Tour de France Mon Espace Santé ?

- Programme et inscription : se connecter sur le [Tour de France Mon Espace Santé](#) ou envoyer un email à [monespacesante@esante.gouv.fr](mailto:monespacesante@esante.gouv.fr)
- Réussir ensemble Mon espace santé en se connectant sur la [plateforme](#).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Il est prévu de donner la possibilité aux cabinets libéraux d'ouvrir des BAL organisationnelles

La possibilité pour les cabinets libéraux d'ouvrir des BAL organisationnelles est intégrée à la feuille de route de l'ANS.

Pour les centres de radiologie (dont le numéro d'enregistrement n'est pas systématiquement un FINESS) ce sujet est abordé dans la vague 1 du Ségur, et sera approfondi dans la vague 2 dont les référentiels et exigences sortiront fin d'année 2021 ou début d'année 2022.



Pour accéder à toutes les informations relatives à l'Espace de Confiance MSSanté :  
<https://mssante.fr/home/>

Pour accéder aux ressources de formation, visitez la plateforme de formation e-santé de l'ANS :  
<https://esante-formation.fr/>

Suivez toute l'actualité sur



Vos données personnelles (adresse e-mail ; nom et prénom si indiqués) sont traitées par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre de votre collaboration à certains des projets qu'elle mène en lien avec la MSSanté ainsi que pour l'envoi de lettres d'informations. Ce traitement relève de l'exercice de sa mission d'intérêt public (art 6, 1, (e) du RGPD). Vos données sont conservées jusqu'à votre désabonnement.

Conformément au règlement général (UE) sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de définir des directives sur le sort de vos données personnelles après votre mort. Vous disposez aussi de la possibilité de vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement présent dans les mails d'envoi de la lettre d'information.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'ANS :

- par courrier postal, à l'adresse suivante : GIP Agence du Numérique en Santé (Délégué à la Protection des Données : DPO) 9, rue Georges Pitard - 75015 PARIS ;
- par messagerie électronique, à l'adresse suivante : [dpo@esante.gouv.fr](mailto:dpo@esante.gouv.fr)